

Comme prêtre, il était un des membres de la Société des messieurs du Séminaire des Missions étrangères. Il arriva à Québec le 21 juillet 1700, et resta au Séminaire de cette ville jusqu'au mois d'août 1708, qu'il fut envoyé à la chapelle de Portneuf, avec la charge de faire des missions de temps à autre jusqu'à Ste-Anne. Il laissa la desserte de Ste-Anne et des Grondines en 1714. Il obtint aussi, peu de temps après, d'être déchargé de celle de Deschambault. Ce fut dans cette année 1714, comme nous l'avons dit en son lieu, que M. Morin, qui n'avait été jusqu'alors que simple missionnaire de toutes ces différentes cures, demanda et obtint la cure en titre du Cap Santé, dont il devint par là le curé fixe. Il est resté dans cette cure, en cette qualité, quatorze ans, c'est-à-dire de 1714 à 1728. Il l'avait desservie auparavant comme missionnaire six ans, c'est-à-dire pendant un an à la chapelle de Portneuf, de 1708 à 1709, et ensuite cinq ans dans son nouveau presbytère au Cap-Santé. Ainsi M. Charles-François Rageot-Morin a desservi la paroisse du Cap-Santé, soit comme missionnaire, soit comme curé fixe, l'espace de vingt ans.

On ne saurait douter du zèle et des autres qualités pastorales du vénérable prêtre et curé, quand on se rappellera tout ce qu'il a fait pour cette paroisse. C'est lui qui l'a formée en quelque sorte. Le premier, il est venu y fixer sa demeure, dans un temps sans doute où la modicité des revenus ne pouvait que l'exposer à beaucoup de privations ; dans un temps où les chemins, à peine ouverts ou établis depuis peu, et mal entretenus, rendaient les communications difficiles et la visite des malades dangereuse, surtout la nuit, chose dont M. Voyer se plaignait encore, quatorze ans après M. Morin. Il a bâti un presbytère, construit une église, acquis les terrains nécessaires et pour l'église et pour les curés ses successeurs.

Si les transactions qu'il a passées avec ceux de qui il a acquis ces différents terrains, ont été suivies par la suite de difficultés et de disputes, entre la fabrique et les curés d'une part, et les héritiers de ceux qui avaient vendu ces terrains, la faute n'en est nullement à imputer à M. Morin, comme s'il eût manqué de prendre les mesures et les précautions suffisantes pour prévenir ces difficultés. Tout est venu, au moins en grande partie, de la part de quelques-uns des héritiers de Louis Motard, gens difficiles et intraitables. Mais ces difficultés n'ont duré que le temps